
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Septième réunion du réseau méditerranéen d'agents
chargés de l'application des lois relatives à la Convention
MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone
(MENELAS)

REMPEC/WG.64/1
03 août 2026
Original : anglais

Lija, Malte, 2-3 novembre 2026

Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la septième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) qui se tiendra du lundi 2 novembre au mardi 3 novembre 2026

La réunion débutera le lundi 2 novembre 2026 à 9 h

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Application du Programme d'activités du MENELAS pour la période 2026-2027
3. Étude détaillée sur les critères possibles et le niveau minimum possible des amendes pour chaque infraction prévue dans les annexes de MARPOL, tels qu'énoncés dans le projet de décision consolidé, tel qu'ajusté, en tenant compte des spécificités de chaque Partie contractante à la Convention de Barcelone
4. Lignes directrices pratiques pour garantir la mise en œuvre uniforme et effective du projet consolidé de décision, tel qu'ajusté, dans la région méditerranéenne
5. Relevé normalisé d'observation/Registre de détection des pollutions
6. Coopération avec d'autres organisations régionales et internationales
7. Élection du président et du vice-président pour l'exercice 2026-2027
8. Travaux et réunions à venir
9. Questions diverses
10. Conclusions et recommandations

Clôture de la réunion
